

## CORRIGÉ EXERCICE 1

600 millions d'euros : c'est sur trois ans la somme que Nicolas Sarkozy prévoit d'affecter à un véritable plan de sauvetage de la presse. Parmi les mesures d'urgence annoncées vendredi en conclusion des Etats généraux du secteur, on note sans surprise le report d'un an de la hausse des tarifs postaux et le doublement des dépenses de communication en faveur de la presse. De même, les marchands de journaux bénéficieront d'allègements de cotisations sociales pour les inciter à mieux vendre et le portage sera fortement aidé grâce à une aide multipliée par huit, à hauteur de 70 millions d'euros. Toutes les charges sociales seront notamment supprimées dès le mois prochain pour l'emploi d'un porteur au niveau du SMIC. De même, les éditeurs de journaux vont recevoir un sérieux coup de pouce grâce à une mesure qui sera expérimentée permettant à tout jeune de s'abonner gratuitement au quotidien de son choix l'année de ses 18 ans. L'Etat paiera alors le transport de la publication, l'éditeur devant trouver le moyen de financer sa fabrication. Du côté de l'impression aussi, Nicolas Sarkozy a précisé que l'Etat jouerait son rôle, qu'il contribuerait à l'investissement requis pour financer des plans de départs dans les imprimeries jugés 30 à 40% trop chers pour les quotidiens. Enfin, en ce qui concerne les journalistes, le chef de l'Etat a salué le premier pas effectué par la profession à travers l'acceptation d'une cession automatique des droits d'auteurs, sans contrepartie, le temps de la périodicité du journal. Mais le plus important est sans doute la création d'un statut d'éditeurs en ligne bénéficiant du même régime fiscal que la presse à condition qu'on emploie des journalistes et qu'on produise de l'information. Le président n'a pas retenu, en revanche, l'idée d'un relèvement des taux de TVA pour les magazines de divertissement, pas plus que celle d'une séparation des fonctions de patron de la rédaction et de directeur de la publication ou enfin la reconnaissance de l'indépendance juridique des équipes rédactionnelles. Il a préféré qu'on laisse le soin à un comité de sages de définir un code de déontologie et que des chartes rédactionnelles soient élaborées par journal. C'est sans doute plus à même de satisfaire les éditeurs. Mais qu'en pense le lecteur ?

Médias, grand angle / Amaury de Rochemonde / Chronique FRANCE-INFO du 25-01-2009

## CORRIGÉ EXERCICE 2

EXTRAIT 0	EXTRAIT 1	EXTRAIT 2	EXTRAIT 3	EXTRAIT 4	EXTRAIT 5
<i>A</i>	<i>E</i>	<i>I</i>	<i>D</i>	<i>H</i>	<i>C</i>